



# A.P.T.R.A.

**Association de La Plaisance Traditionnelle  
De la Région d'Arcachon**

**La règle de classe APTRA est destinée aux bateaux classiques et traditionnelle pour permettre à des voiliers de caractéristiques très différentes de courir ensemble en ménageant les chances de chacun.**

Valable partir de mai 2023

Les régates se courent avec un départ commun pour tous les bateaux

**Les bateaux autorisés sont des dériveurs adaptés à la navigation sur le bassin d'Arcachon et a nos régates dans les Esteys**

- Les « Bac à Voile » catégorie « BAC »
- Les « Canot mixte » (y compris Bo 28 et Cap cod) catégorie « CANOT MIXTE »
- Les « Ti'Bac » catégorie « CLASSIQUE »
- Les « Loup » catégorie « CLASSIQUE »
- Les « Bélouga » catégorie « CLASSIQUE »
- Les « Tofinou 7 » catégorie « CLASSIQUE »
- Les « Kbane 7.10 » catégorie « CLASSIQUE »
- Les Balkis catégorie « CLASSIQUE »
- Les Pacifics catégorie « CLASSIQUE »
- Autres bateaux invités sur demande auprès du bureau de l'APTRA

**Classements des Régates et Saison**

Il sera établi :

- Un classement général des Voiliers
- Un classement par catégorie
- Bacavoile
- canot mixte
- classique

**Classement de la saison**

Les 5 meilleures régates seront retenues pour le classement général.

**Réclamation et respect des règles**

Une feuille de réclamation simplifiée sera utilisée en régate. Les réclamations seront jugées à l'issue de l'épreuve par un jury constitué par :

- 2 membres du conseil d'administration de l'APTRA (dans l'ordre, le président, les Vice-présidents, un membre neutre).
- 2 membres de deux équipages présents. Ceux-ci ne devront pas être impliqués dans la ou les réclamations.
- Et les skippers des bateaux engagés dans la réclamation,

### **Rappels aux participants**

- Il faut respecter les marques de parcours
- Ne pas entrer dans la zone des corps morts
- Ne pas entrer dans les parcs délimités par les pignots
- Obligation d'avoir le matériel de sécurité à bord (division 240- côtier) dont un mouillage conforme à la taille du bateau.

### **Voiles autorisées**

- Les voiles en texture Dacron ou Polyester tissu taffetas
- Pour les voiles d'avant, **le guidant doit être en tension** et obligatoirement d'une longueur égal ou inférieur à la distance entre le point d'amure et le point de drisse.
- Les spis symétriques ou asymétriques sont interdits pour les bateaux de plus 6 mètres,
- Spi symétrique autorisé pour les bateaux de moins de 6 mètres,
- Les voiles d'un grammage inférieur à 100 gramme sont interdites

### **Garde robe des voiliers**

- Grand-voile
- Génois, yankee, Focs et Trinquette
- Flèche et ramasse miette

Les couleurs des voiles autorisées sont le blanc ou le beige hormis sur le flèche.

Les logos publicitaires sur les voiles sont interdites.

### **Les aides et accessoires de navigation Autorisés**

les winch manuels, les barres de flèches, les enrouleurs, les stockeurs , les emmagasineurs, les ridoirs de haubans, les hélices bec de canard ou rétractables,